



**AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**  
**N°25/004**  
**Direction territoriale du Havre**

Le Grand port fluvio-maritime de l'axe Seine (GPFMAS) a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un titre autorisant l'occupation d'une dépendance du domaine public située sur la rive Sud du Grand Canal du Havre, sur la commune de Gonfreville l'Orcher, dont la référence Haropa Solutions est le n° 6025 et en vue d'être utilisée pour l'exploitation d'un poste d'enrobage.

A l'issue de la procédure de publicité, la Société TOFFOLUTTI dont le siège social est situé 2 rue Rembrandt Bugatti 14370 MOULT-CHICHEBOVILLE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Caen sous le numéro SIREN 321 814 881, est la seule à avoir présenté un projet d'implantation.

Le GPFMAS et la Société TOFFOLUTTI ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 25-040 portant sur la dépendance susvisée le 17 mars 2025.

Description de la dépendance : une parcelle de terrain brut d'une superficie de 35 215 m<sup>2</sup> située sur la rive Sud du Grand Canal du Havre.

Durée de la convention : cinq (5) ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la convention n° 25-040 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : [clientzip@haropaport.com](mailto:clientzip@haropaport.com)

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.